

2020/37



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
CANTON DE DOURDAN

COMMUNE DE SERMAISE
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 19 JUN 2020

Délibération n° 2020/31



Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, à la salle La Grange (lieu modifié en raison du COVID-19), après convocation légale, sous la Présidence de Madame Magali HAUTEFEUILLE.

Date de convocation : 15 juin 2020

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Magali HAUTEFEUILLE, Maire ; Sylvain LARQUETOU, Isabelle ROEHRIG, Laurent RAVENET, Pascale AUGIAT, Thierry SAULET, Adjoints ; Blandine BELPECHE, Guy BERVIN, Béatrice ROZENSTHEIM, Daniel IVERT, Bruno DEGARDIN, Maryse GAREL, Patrice BELLET, Valérie LACOSTE, Monique NOLIN, et Jean-Pierre GRANJEAN, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Madame Vanessa MANEIRO.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame Anne-Marie BAILLOUX, pouvoir à Madame Blandine BELPECHE ; Monsieur Pascal JAVOURET, pouvoir à Madame Valérie LACOSTE.

Secrétaire de séance :

Il a été procédé selon l'article L.2121.15 du code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal ; M Sylvain LARQUETOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Participation des parents / responsables légaux pour le transport scolaire communal des élèves fréquentant le groupe scolaire Georges Debono pour l'année scolaire 2020/2021

Sur proposition des commissions « Finances » et « Ecoles »,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une participation financière aux parents / responsables légaux des enfants empruntant le car scolaire communal. La participation financière demandée aux parents / responsables légaux est fixée de façon forfaitaire par an :

- à 37,00 € par an et par enfant pour 1 enfant,
- à 32,00 € par an et par enfant pour 2 enfants,
- à 26,00 € par an et par enfant pour 3 enfants et plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOPTE les tarifs proposés ci-dessus, pour l'année scolaire 2020/2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0



Le Maire,
Magali HAUTEFEUILLE

